

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-huit décembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, François ENGELIBERT (en remplacement d'Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013 – 127 : CONVENTION DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE – AVENANT N° 03

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2010 – 087 portant approbation de la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité

**Vu** la délibération 2013-072 portant approbation des avenants n° 1 et 2 à la Convention Départementale de Développement de l'Intercommunalité

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a signé avec le Conseil Général de la Haute-Vienne un Contrat de Développement de l'Intercommunalité pour la période 2011-2013. Ce document initial a déjà fait l'objet de deux avenants qui ont permis à l'Intercommunalité de Noblat de bénéficier de subventions supplémentaires du Département.

Madame la Présidente du Conseil Général est venue rencontrer les conseillers communautaires de Noblat le mercredi 27 novembre 2013 afin de préciser que le contrat actuel est prorogé d'un an et qu'il est possible d'ajouter de nouvelles actions. Madame la Présidente a également donné les orientations qui ont été retenues par le Département pour élaborer la 2<sup>ème</sup> génération de CDDI.

Il est proposé à l'assemblée communautaire de délibérer pour demander que les actions suivantes soient inscrites à l'avenant n°3 :

- ✓ **Projet communautaire**
  - Aménagement de locaux pour la base principale VTT (dépense prévisionnelle : 50 000 € HT)
  - Aménagement de parcours d'orientation (dépense prévisionnelle : 20 000 € HT – délibération 2013-088)
  - Substitution de l'aménagement du bâtiment de Soumagne pour l'apprentissage de la musique (opération abandonnée) par la mise aux normes du local technique voirie à La Geneytouse (dépense prévisionnelle : 130 000 € HT)
  - Mise en sécurité de la voirie d'intérêt communautaire n°304, au niveau du moulin de Sempinet, sur la commune d'Eybouleuf. Compte tenu de l'amplification de problèmes de chutes de pierres, rochers... sur la voie, il est impératif, pour la sécurité des usagers, de réaliser des purges régulières du talus, du déroctage et/ou confortement (boulons d'ancrage) des instabilités. Le coût de cette opération (étude diagnostic, maîtrise d'œuvre et travaux) est estimé à 39 670,00 € HT.
- ✓ **Projets communaux**
  - La commune de Saint-Léonard de Noblat a apporté deux projets :
    - Traitement global pour la préservation d'objets classés dans la Collégiale : Il est important de préserver le patrimoine au sein de la Collégiale et notamment les objets classés monument historique. Un traitement préventif anti-moisissure, notamment du cadre en bois du retable en albâtre ainsi que tous les autres éléments de l'enceinte doit être effectué car des traces de moisissure sont apparues. De plus, les rampes d'éclairage doivent être remplacées par l'installation de lampes froides et des misericordes sur les stalles doivent être remises en place, car quatre d'entre elles ne sont plus fixées. L'estimation financière de ces opérations s'élève à 5 000 euros.
    - Halle Marchande : Cet espace est régulièrement utilisé par les commerçants pour les marchés ainsi que par les associations et la municipalité pour les manifestations culturelles. Des travaux de mise en valeur et d'amélioration du confort de la halle marchande (peinture des grilles et fermeture des baies) doivent être effectués. Ces derniers sont estimés à 26 000 € HT.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
30 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** la passation de l'avenant n°03 au contrat départemental de Développement de l'Intercommunalité comportant les actions précisées ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/12/2013

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** CONVENTION DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ITNERCOMMUNALIT2 - AVENANT N.03

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/12/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/12/2013

---

**Numéro de l'acte :** 2013-127 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20131218-2013-127-DE

---

**Date de décision :** 18/12/2013

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalite